

# Le RAP

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée  
des ennemis des cultures

## BULLETIN D'INFORMATION | CRUCIFÈRES

N° 1, 10 juin 2026

### Herbicides homologués dans les cultures de crucifères en 2026

Ce bulletin d'information présente les matières actives homologuées pour lutter contre les mauvaises herbes dans les cultures de crucifères. Pour les noms commerciaux, il ne s'agit pas nécessairement d'une liste exhaustive. Certains hyperliens de ce bulletin vous dirigeront donc vers les séries dans [SAgE pesticides](#) qui regroupent des formulations équivalentes.

Il est important de rappeler que l'analyse des différents moyens d'intervention applicables (prévention et bonnes pratiques, lutte biologique, physique et chimique) est à préconiser pour favoriser la gestion intégrée des ennemis des cultures et la réduction de l'utilisation des pesticides et des risques qui leur sont associés. Par exemple, la technique du faux-semis est une alternative aux herbicides à mettre en pratique lorsqu'applicable. Elle consiste à travailler le sol aussi finement que pour un semis et à laisser les graines de mauvaises herbes germer, dans le but de contrôler celles émergées, avant l'émergence de la culture, le semis ou la plantation. Pour plus de détails, consultez le [document sur le faux-semis](#) (Leblanc et Cloutier, 2007). Un [outil d'aide à la décision sur les alternatives aux herbicides](#) est également disponible pour les producteurs de crucifères-racines.

**Avant d'utiliser un pesticide, il est important de lire attentivement l'étiquette du produit et de suivre les recommandations qui y sont indiquées. En tout temps, si l'information de ce bulletin d'information diffère de celle de l'étiquette, cette dernière prime.**

### Informations se trouvant dans les tableaux

L'information étant présentée sous forme de tableaux, voici un exemple de ce que vous y retrouverez :

Liste d'herbicides homologués pour lutter contre les [mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées annuelles](#)

Groupe HRAC	Famille chimique	Matière Active	Nom commercial	IRS	IRE	Délai de sécurité (DS)	Période d'application des produits ET Délai d'attente avant récolte (DAAR) en jours							
							Cultures des groupes 5-13 et 4-13B				Autres cultures	Cultures du sous-groupe 1B		
							Brocoli	Chou-fleur	Chou	Chou de Bruxelles		Navet	Radis	Rutabaga
3	Dinitroanilines	Pendiméthaline	<a href="#">PROWL H2O</a>	169	87	24 h	Post-S Post-T* stade 2.4 F** (60)	Post-S Post-T* stade 2.4 F** (70)	Post-S Post-T* stade 2.4 F** (70)	-	-	-	-	-
		Trifluraline	<a href="#">Trifluraline 480</a> (ex. : TREFLAN EC; RIVAL; BONANZA 480)	359	121	12 h	Pré-T inc. (ND)	Pré-T inc. Pré-S.* (ND)	Pré-T inc. Pré-S.* (ND)	Pré-T inc. (ND)	-	-	Pré-S inc. (ND)	-

**Pour télécharger la version au format Excel, cliquez [ici](#).** Le fichier Excel comporte trois tableaux sous trois onglets distincts : un pour les herbicides homologués pour lutter contre les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées annuelles, un pour les herbicides homologués pour lutter contre les mauvaises herbes à feuilles larges seulement et un pour les herbicides homologués pour lutter surtout contre les graminées. Pour obtenir plus d'information sur les espèces de mauvaises herbes contrôlées spécifiquement par chaque herbicide, référez-vous aux étiquettes.

### 1. Groupe de résistance (**HRAC**), famille chimique, matière active et nom commercial

- Vous pouvez cliquer sur **HRAC** dans l'en-tête du tableau pour accéder à la page Web (en anglais) du Comité d'action sur la résistance aux herbicides pour plus d'information concernant les groupes de résistance. Cet outil permet de mieux gérer les risques de résistance aux pesticides, puisqu'il tient compte de la classification des pesticides selon leur mode d'action. Ainsi, il est conseillé, et important, d'employer en alternance des pesticides appartenant à des groupes de résistance différents.
  - En cliquant sur le **nom commercial** (en bleu), vous accéderez à l'étiquette d'homologation de la Direction de la réglementation des pesticides (DRP) de Santé Canada une fois que vous aurez cliqué sur le numéro d'homologation du produit. Lorsque la liste des produits commerciaux est trop longue pour la présenter dans ce tableau synthèse, l'hyperlien (**en noir**) vous dirigera vers les séries dans SAgE pesticides qui regroupent les formulations équivalentes.
2. **Indices de risques** pour la santé (IRS) et pour l'environnement (IRE) calculés à partir de l'[Indicateur de risque des pesticides du Québec](#) (IRPeQ).
  3. **Délai de sécurité (DS)** : délai de réentrée au champ pour la sécurité des travailleurs.
  4. **Cultures** pour lesquelles les herbicides sont homologués, **période d'application** et **délai d'attente avant la récolte (DAAR) en jours**, cette dernière information étant entre parenthèses.
  5. Étant donné le nombre élevé de cultures de crucifères, nous avons choisi de les classer selon les [groupes de cultures](#) de la DRP auxquels font référence les étiquettes.
  6. **Complément d'information** sur les matières actives. L'information concernant les propriétés des matières actives provient des étiquettes et/ou des [index phytosanitaires ACTA](#).

Dans le but d'alléger le contenu des tableaux, des abréviations sont utilisées. Consultez la légende sous le tableau afin de connaître la signification de chaque abréviation.

## Quelques notions et outils

### 1. Propriétés systémiques : un rappel de la définition

Ceci signifie que le pesticide est capable, après pénétration dans la plante, de se déplacer à l'intérieur de celle-ci. On parle de systémie ascendante lorsqu'un produit monte dans la plante (avec la sève montante) et de systémie complète lorsque le produit est capable de monter vers l'apex de la plante et de descendre vers les racines.

Pour assurer une utilisation efficace et adéquate des herbicides, voici **quelques recommandations** :

- Pour les **traitements appliqués au sol (prélevée)**, il est très important de bien préparer le sol et qu'il soit exempt de grosses mottes de terre ou de résidus de culture. Évitez de traiter si une forte pluie est prévue dans les jours qui suivent (problèmes de lessivage et de pollution).
- Pour les **traitements de contact (postlevée)**, vérifiez le délai avant la pluie. Traitez quand les mauvaises herbes sont en croissance active. Évitez les périodes de stress climatique et hydrique. Si possible, traitez lorsque les mauvaises herbes sont à un stade jeune (cotylédons ou 1 à 2 vraies feuilles).

Pour de plus amples informations concernant l'**impact des conditions environnementales sur l'efficacité des herbicides** et l'**effet de la qualité de l'eau de pulvérisation sur l'efficacité des herbicides**, consultez les pages 5 à 9 de la fiche technique [Être bien préparé pour le début de saison](#) (RAP Crucifères). De plus, certains facteurs influencent la persistance d'un herbicide, notamment les propriétés physico-chimiques de l'herbicide, la dose, le moment et la fréquence d'application, de même que les propriétés du sol. Il est important de vérifier s'il y a des contre-indications pour les cultures subséquentes, puisque certaines cultures de rotation peuvent s'avérer sensibles à des herbicides rémanents.

## 2. Le calcul des indices de risque pour la santé et l'environnement de l'IRPeQ

Les IRS et les IRE de l'IRPeQ nous informent sur les risques associés à l'utilisation de pesticides pour la santé et l'environnement. Plus les indices sont élevés, plus les risques liés à l'utilisation de ces pesticides sont grands pour la santé et l'environnement. Ceci est donc un outil supplémentaire pour vous aider dans votre choix de pesticides à utiliser pour lutter contre les insectes, les maladies et les mauvaises herbes présents dans vos champs. Il permet d'optimiser votre gestion des pesticides dans un contexte de gestion intégrée des ennemis des cultures.

Veillez noter que, pour les besoins de calcul des indices, la dose homologuée la plus élevée est toujours utilisée, lorsque figure sur l'étiquette d'un produit un intervalle de doses homologuées contre un même organisme. De plus, pour certains calculs, une distance entre les rangs de 76,2 cm (30 pouces) est utilisée. Nous avons indiqué « ND » pour quelques indices qui n'ont pu être calculés. Les IRS et les IRE peuvent varier selon la méthode d'application. Pour en savoir davantage sur ces indices de risque, consultez le document [Santé Environnement](#) de l'IRPeQ.

## 3. SAgE pesticides

SAgE pesticides est un outil d'aide à la décision qui présente l'ensemble des usages agricoles des pesticides et des risques qui y sont associés. C'est un outil plus complet que le présent bulletin. Il est également conseillé de consulter SAgE pesticides lorsqu'on rencontre un ennemi rare ou peu commun, non inclus dans ce bulletin.



Pour plus de détails sur les différents usages des pesticides agricoles ainsi que sur les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, vous êtes invité à consulter [SAgE pesticides](#).

## 4. Impact des conditions environnementales sur l'efficacité des herbicides

L'activité d'un herbicide est influencée par plusieurs conditions environnementales telles que la lumière, la température, l'humidité du sol, la vitesse du vent et les précipitations. Par exemple, les conditions du sol avant, pendant et après l'application de l'herbicide peuvent influencer sa couverture, son absorption et sa translocation dans la plante. Les températures extrêmes, quant à elles, peuvent ralentir le métabolisme des plantes (ex. : les mauvaises herbes) et, par conséquent, affecter l'efficacité de l'herbicide. La température optimale pour l'activité des herbicides se situe généralement entre 18 et 25 °C pour les produits appliqués en postlevée de la culture et des mauvaises herbes. Dans le cas des produits appliqués au sol en prélevée, il est souhaitable de les appliquer lorsque la température est entre 10 et 25 °C.

Aussi, l'humidité du sol est un facteur primordial, particulièrement dans les 7 à 10 jours suivant l'application, pour activer les herbicides qui agissent au sol en prélevée des mauvaises herbes et de la culture (ex. : GOAL 2XL, dont la matière active est l'oxyfluorène). Il faut donc considérer l'ensemble des conditions environnementales pour optimiser les traitements phytosanitaires. Par exemple, une journée chaude et ensoleillée, combinée à des conditions de vent et d'humidité faibles, peut mener à une évaporation, à une volatilisation et/ou à une dégradation accélérée des herbicides, nuisant ainsi à leur efficacité.

Par ailleurs, l'application d'herbicides utilisés en postlevée, lorsque les conditions sont favorables à la croissance de la culture et/ou des mauvaises herbes (conditions dites poussantes), peut s'avérer une stratégie efficace à condition d'effectuer la pulvérisation tôt le matin pour éviter de causer des brûlures à la culture. À l'inverse, des conditions fraîches et humides peuvent ralentir le métabolisme et la croissance des plantes, ce qui peut diminuer l'effet de l'herbicide sur les mauvaises herbes ciblées.

Il est donc essentiel de se poser des questions avant d'effectuer un traitement :

- **Est-ce que l'herbicide a besoin d'eau (pluie ou irrigation) pour être actif?** Il s'agit notamment des herbicides appliqués en prélevée de la culture et des mauvaises herbes.
- **Est-ce qu'une pluie est attendue (ou tombée récemment)? Si oui, quel volume d'eau est attendu?** En général, une forte pluie (plus de 20 mm) dans les 24 à 48 heures suivant l'application peut causer des dommages importants à la culture, en plus d'entraîner une perte par lessivage d'une partie de l'herbicide dans l'environnement.

- **Est-ce que l'herbicide doit être incorporé au sol pour être efficace (la trifluraline, par exemple)?**
- **Quel est le meilleur moment d'application (matin, soir, rosée, etc.)?**
- **Quelle est la teneur en matière organique du sol?** La matière organique (MO) influence la disponibilité de l'herbicide dans la solution du sol. Plus le sol est riche en MO, plus le phénomène d'adsorption (liaison avec les particules de MO) est important et moins l'herbicide est disponible dans l'eau du sol. La conséquence directe est que l'herbicide a peu ou pas d'efficacité. À l'inverse, dans le cas de sols très pauvres en MO, certains produits de prélevée sont à proscrire puisqu'ils se retrouvent en trop grande quantité dans le sol, ce qui peut entraîner de la phytotoxicité à la culture. Ces restrictions figurent généralement sur les étiquettes d'homologation.

D'autres constituants du sol sont aussi responsables du comportement des pesticides dans le sol. C'est notamment le cas des oxydes et hydroxydes de fer et d'aluminium, des argiles et des carbonates. Par différents types de liaison, les matières actives des pesticides sont adsorbées sur les surfaces de ces particules de sol. En fait, l'évolution des pesticides dans le sol est contrôlée par le processus d'adsorption, autant pour la disponibilité du pesticide dans l'eau du sol que pour les processus de dégradation chimiques et biologiques des matières actives. De plus, comme plusieurs herbicides de présemis incorporés (ex. : DEVRINOL 2-XT, dont la matière active est le napropamide) sont pulvérisés au printemps, il faut garder en tête que le pH du sol, sa structure et son taux d'humidité peuvent influencer l'activité des herbicides appliqués au sol. Aussi, le travail du sol, avant le semis ou la plantation, doit être fait de manière à assurer une répartition uniforme (en surface comme en profondeur) des résidus de culture de l'année précédente, puisqu'ils sont susceptibles d'influencer l'humidité du sol et l'activité de l'herbicide.

## 5. Facteurs pouvant causer des dommages d'herbicides sur la culture (phytotoxicité)

En plus des ennemis des cultures, les traitements destinés à protéger la culture principale peuvent parfois eux aussi causer des dommages aux cultures. Plusieurs facteurs peuvent être en cause, par exemple :

- **Les mauvaises applications** (méthode et/ou équipement de pulvérisation défectueux)
  - Dommages causés par une application irrégulière.
  - Chevauchement des pulvérisations (rangs traités en double).
  - Type, espacement et hauteur de buses inadéquats.
  - Utilisation de buses usées et/ou défectueuses.
  - Réduction de la vitesse du pulvérisateur ou difficulté à arrêter la pulvérisation dans les bouts de rang (au moment de tourner).
- **Une plantation ou un semis inadéquats**
  - Un semis pas assez profond peut résulter en une germination dans la zone traitée et causer des dommages.
- **La susceptibilité génétique**
  - Le bagage génétique peut jouer un rôle sur la tolérance de la culture aux herbicides.
- **La sélectivité des herbicides**
  - En fonction de la sensibilité de la culture, bien que le produit soit homologué dans la culture, l'herbicide peut occasionner des dommages, entre autres si la dose est trop grande pour que la culture parvienne à détoxifier la matière active et ses produits de dégradation.
  - En conditions de stress (conditions environnementales, compaction du sol ou dommages causés par les ennemis des cultures), la culture peut être plus vulnérable à la phytotoxicité.
- **La persistance de l'herbicide** (ou rémanence de l'herbicide)
  - Les herbicides rémanents (demi-vie longue) dans le sol peuvent se retrouver dans les résidus de culture et la matière organique et les colloïdes du sol, et peuvent affecter la culture subséquente si celle-ci est sensible à ces produits résiduels.
  - Il est important de suivre les restrictions concernant les rotations sur les étiquettes d'homologation pour limiter les risques de phytotoxicité, surtout dans le cas des herbicides du groupe 2 (ex. : MUSTER, dont la matière active est l'éthametsulfuron-méthyle).
  - Souvent, sur les étiquettes d'homologation, la compagnie titulaire recommande de réaliser de petits essais au champ (tests biologiques) afin d'évaluer si la culture est affectée ou non par les résidus de l'herbicide appliqué l'année ou les années précédentes. Des conditions de sol sèches pendant ces années peuvent avoir limité la dégradation des herbicides et ainsi prolonger leur rémanence dans le sol.

- **La dérive d'herbicides** sur une culture pour laquelle la matière active appliquée n'est pas homologuée. Voici quelques exemples :
  - **Glyphosate** (ex. : ROUNDUP) : la phytotoxicité s'exprime souvent par une chlorose des feuilles (la plante jaunit graduellement).
  - **Dicamba** (ex. : BANVEL et MARKSMAN) : les feuilles et la tige deviennent tordues, les nouvelles feuilles sont chlorosées et la croissance est ralentie (plants rabougris).
  - **Oxyfluorène** (ex. : GOAL 2XL) : la phytotoxicité s'exprime souvent par des symptômes de nécrose et/ou de froissement des feuilles. Les plants paraissent alors rabougris.
  - **Atrazine** (ex. : AATREX LIQUID 480 et MARKSMAN) : arrêt de la photosynthèse. Chlorose entre les nervures, nécrose de la marge des feuilles et symptôme de brûlure des feuilles.

Une des stratégies pour réduire les risques de phytotoxicité est de bien respecter les doses et le stade de traitement (stade de la culture) des étiquettes d'homologation. Il est également important de bien régler le pulvérisateur, de porter attention aux conditions météorologiques qui prévalent avant, pendant et dans les jours qui suivent le traitement, et de tenir compte des traitements qui ont été effectués les années antérieures. Il est aussi important de favoriser la santé de la culture en optimisant les conditions de croissance et en assurant un bon contrôle parasitaire, ce qui permet d'éviter tout stress à la culture. En fait, ces conditions peuvent prédisposer la culture à l'augmentation de sa sensibilité aux herbicides, ce qui mène à de multiples problèmes. Une plante affaiblie par les ennemis des cultures ou ayant une croissance ralentie par les conditions environnementales peut ne pas être en mesure de croître normalement dans la zone traitée, ou de parvenir à détoxifier l'herbicide comme elle devrait être en mesure de le faire normalement.

Enfin, n'oubliez pas de bien nettoyer le pulvérisateur entre les divers traitements phytosanitaires pour éviter que des traces de l'herbicide ne contaminent l'application subséquente, ce qui risquerait d'affecter les cultures plus sensibles.

En cas de doute, consultez votre conseiller horticole pour obtenir plus d'information sur les produits utilisés.

## 6. Effet de la qualité de l'eau de pulvérisation sur l'efficacité des herbicides

La qualité de l'eau constitue un autre facteur important dans la planification des stratégies de gestion des mauvaises herbes, puisqu'elle peut affecter l'efficacité des herbicides. Voici quelques paramètres physico-chimiques dont il faut tenir compte pour optimiser l'efficacité des traitements phytosanitaires :

- La **forme de certains herbicides** (ionisée ou neutre) dépend du **pH de l'eau**. En fait, les herbicides faiblement acides, dont le glyphosate, le 2,4-D et le dicamba, sont neutralisés à un pH acide ( $\text{pH} < 7$ ) et prennent une charge négative à un pH alcalin ( $> 7$ ). Dans ce cas, la plante peut créer une barrière (à partir de sa membrane cellulaire) pour empêcher l'absorption d'herbicides chargés négativement (ex. : glyphosate dans une eau à pH élevé). La modification de la charge de l'herbicide peut également entraîner la formation de complexes dans l'eau, ce qui pourrait aussi réduire l'activité de l'herbicide dans la solution et/ou l'absorption de l'herbicide par la plante. Les valeurs de pH extrêmes ( $< 5$ ;  $> 8$ ), en plus d'affecter la charge des herbicides, affectent leur stabilité en influençant leur temps de demi-vie. Elles peuvent aussi réduire la solubilité de certains herbicides et laisser des éléments non dissous dans la solution de pulvérisation. Les particules non dissoutes et les précipités insolubles peuvent bloquer les buses et les filtres, ou se déposer sur les surfaces de la plante et réduire l'efficacité de la matière active sur l'ennemi ciblé (dans ce cas-ci, la mauvaise herbe).
- Les **particules minérales** (particules de sol ou matière organique en suspension) contenues dans l'eau peuvent se lier (adsorption) aux herbicides (ex. : le glyphosate ou le diquat) et réduire leur efficacité. En fait, il est important d'utiliser une eau propre, exempte de particules. Si la source d'eau contient des particules de sol ou de la matière organique en suspension, il est recommandé de la filtrer pour éviter entre autres de bloquer les buses et/ou les filtres.
- La **dureté de l'eau** (somme des cations Ca, Mg, Fe, Mn et Zn) peut affecter l'efficacité du glyphosate qui se lie facilement et fortement aux cations. Par exemple, la dureté de l'eau ne doit pas dépasser 700 ppm pour l'application de glyphosate. Les cations dissous dans l'eau peuvent interagir avec la structure chimique de la matière active et former des complexes, ce qui réduit l'absorption du produit par la plante. Par exemple, le **fer** contenu dans l'eau peut se lier au glyphosate et/ou réagir avec l'oxygène pour produire des cristaux qui risquent de bloquer les filtres et les buses.

- Les **carbonates** et les **bicarbonates** dans l'eau peuvent affecter la performance de certains herbicides, surtout les herbicides utilisés pour contrôler les graminées (ex. : POAST ULTRA) et les régulateurs de croissance (ex. : 2,4-D). Les eaux ayant un niveau de bicarbonates supérieur à 500 ppm sont à éviter.
- La **température de l'eau** est un autre facteur important. Par exemple, la préparation de bouillie à partir d'une eau froide, notamment au printemps, peut réduire la solubilité du produit et entraîner la formation d'une boue au fond du réservoir de pulvérisation.

Pour empêcher les cations, les carbonates et les bicarbonates de l'eau de pulvérisation d'affecter l'efficacité et la performance des herbicides, il est possible d'utiliser du sulfate d'ammonium, aussi appelé « AMS », qui aide à adoucir l'eau. Une [formule](#) existe pour calculer les besoins en AMS dans l'eau de pulvérisation en lbs/100 gallons d'eau. Il faut d'abord faire analyser les paramètres physico-chimiques de l'eau par un laboratoire accrédité. À partir de cette analyse, il faut tenir compte de la concentration en sodium (Na), en potassium (K), en calcium (Ca), en magnésium (Mg) et en fer (Fe) en mg/L (ppm). Il faut multiplier la concentration de chaque cation par son facteur (voir formule ci-dessous), puis calculer la somme (le total). Pour rapporter la valeur obtenue (besoins en sulfate d'ammonium (AMS) en g/100 L d'eau), il suffit de multiplier par 120 (facteur de conversion) :

$$\text{Besoins AMS (g/100 L d'eau)} = [(0.005 \cdot \text{ppm Na}^+) + (0.002 \cdot \text{ppm K}^+) + (0.009 \cdot \text{ppm Ca}^{2+}) + (0.014 \cdot \text{ppm Mg}^{2+}) + (0.042 \cdot \text{ppm Fe}^{2+})] \times 120$$

Il est finalement recommandé de préparer la bouillie le plus près possible du moment d'application, puisque les matières actives peuvent, par différents processus physico-chimiques, être transformées avant même d'atteindre la cible, notamment dans les cas des eaux à valeurs de pH extrêmes.

## Suivre les recommandations de l'étiquette d'homologation

Par ailleurs, il est important de suivre les [étiquettes d'homologation](#) des produits phytosanitaires avant de mélanger différents produits (herbicides, fongicides, insecticides, adjuvants, engrais foliaires, etc.) dans le pulvérisateur, étant donné leur comportement chimique spécifique. D'ailleurs, Santé Canada a publié un [document d'orientation](#) visant à clarifier les changements à apporter à l'étiquetage des produits lié aux mélanges en cuve. Depuis le 20 décembre 2025, les utilisateurs de pesticides doivent respecter rigoureusement les précisions fournies concernant les instructions sur les étiquettes de pesticides pour les mélanges en cuve.

**Note importante** : les tableaux de ce bulletin d'information ne contiennent pas toutes les précisions sur l'usage de chaque pesticide. Vous devez lire toute l'étiquette de chaque pesticide pour avoir l'ensemble de l'information indispensable à l'utilisation de chaque produit. Vous devez vérifier, sur l'étiquette de chaque pesticide, le nombre d'applications permises dans chaque culture et les moments d'intervention. Certains pesticides dans les tableaux comportent un intervalle de dose. Vous devez choisir et utiliser une dose indiquée dans cet intervalle en fonction des directives prescrites sur l'étiquette pour chaque usage particulier. Certains pesticides doivent être utilisés avec un adjuvant. Les délais de réentrée au champ après l'application du pesticide doivent être vérifiés sur l'étiquette du produit.

L'étiquette de chacun des pesticides est approuvée par la Direction de la réglementation des pesticides de Santé Canada et est la seule référence officielle en matière de réglementation des pesticides au Canada.

*Ce bulletin d'information a été rédigé par Isabel Lefebvre, M. Sc., Marilou Ratté, agr. et Sara-Jane Martin, biol. (CIEL), et Mélissa Gagnon, agr. (MAPAQ). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [les avertisseuses du sous-réseau Crucifères](#) ou [le secrétariat du RAP](#). Édition : Marie-Eve Bérubé, agr., M. Sc. et Cindy Ouellet (MAPAQ). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.*

Liste d'herbicides homologués pour lutter contre les **mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées annuelles** dans les crucifères – 2026

Groupe HRAC	Famille chimique	Matière active	Nom commercial	IRS	IRE	Délai de sécurité (DS)	Période d'application des produits ET (Délai d'attente avant récolte [DAAR] en jours)								Complément d'information	
							Cultures des groupes 5-13 et 4-13B				Autres cultures	Cultures du sous-groupe 1B				
							Brocoli	Chou-fleur	Chou	Chou de Bruxelles		Navet	Radis	Rutabaga		Autres
3	Dinitroanilines	Pendiméthaline	PROWL H <sub>2</sub> O	169	87	24 h	Post-S Post-T* stade 2-4 F** (60)	Post-S Post-T* stade 2-4 F** (70)	Post-S Post-T* stade 2-4 F** (70)	-	-	-	-	-	Supprime les MH avant leur levée seulement. Application dirigée entre les rangs (sol minéral). Pluie ou irrigation nécessaire dans les 7 jours suivant l'application. Attention : beaucoup de restrictions pour les cultures de rotation et les mélanges en cuve! *Post-T : traiter 1 à 3 jours après la transplantation. **Stade 2-4 F de la culture. Modes d'action : pénétration dans la plante par les organes souterrains entre la germination et la levée; un peu foliaire.	
		Trifluraline	Trifluraline 480 (ex. : TREFLAN EC; RIVAL; BONANZA 480)	359	121	12 h	Pré-T inc. (ND)	Pré-T inc. Pré-S.* (ND)	Pré-T inc. Pré-S.* (ND)	Pré-T inc. (ND)	-	-	Pré-S inc. (ND)	-	Traiter avant la levée de la culture et/ou des MH, ne supprime pas les MH établies. Pour supprimer les MH sensibles pendant leur germination, incorporer au sol moins de 24 h après le traitement. Herbicide sélectif qui pénètre dans la graine. Ne pas appliquer sur les sols tourbeux et les terres noires/organiques ou sur un sol sableux contenant moins de 1 % de MO. *Pour BONANZA 480 et TREFLAN EC seulement.	
g <sup>R</sup>	Dérivés de glycine	Glyphosate	Sels d'amine	29	9	12 h	Pré-S/Pré-T de toutes les cultures (ND)								Beaucoup d'informations complémentaires sur l'étiquette (VF).	
			Sel de potassium 540	38	14											
			Sels d'amine et sel de potassium 540	67	13											
14 <sup>R</sup>	N-Phényl-imides	Flumioxazine	CHATEAU WDG	17	24	12 h	Pré-T (ND)	-	-	-	-	-	-	-	Appliquer au milieu des rangs avec un équipement muni d'écrans ou de cônes antidérive, avant le repiquage pour supprimer les mauvaises herbes en prélevée. Une pluie ou une irrigation doit avoir lieu entre l'application et le repiquage pour activer le produit. Ne supprime pas les MH sorties du sol. Ne pas appliquer sur sol dont MO > 5 %, ni sur sols aux textures fines. Attention aux applications sur des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses : peut causer des dommages à la culture! Pénétration dans la plante par les organes souterrains entre la germination et la levée. Non systémique. Faible mobilité dans le sol.	
			CHATEAU EZ	34												
	N-Phényl-triazolinones	Sulfentrazone	AUTHORITY 480	80	74		Sous-groupe 5-13 : Pré-T (ND) Sous-groupe 4-13B : Pré-T hâtive et Pré-S* (ND)								-	Max. 1 application par année. Appliquer jusqu'à 72 h avant le repiquage des plants. Ne pas incorporer après l'application. Sélectif. Ne supprime pas les MH déjà sorties du sol. MH confirmée résistante au Québec : amarante tuberculée multirésistante. Ne pas appliquer sur les sols sableux ayant moins de 1 % de MO. Persistant, effet résiduel jusqu'à 24 mois. Maximum d'une application par 2 ans pour tout produit à base de sulfentrazone. *Application de printemps.
			INTENSA													
IPCO TACTIC																
15	Acétamides	Napropamide	NAPRO	49	240	12 h	Pré-S/Pré-T inc./Pré-L(60)	Pré-S/Pré-T inc.(60)	Pré-S/Pré-T inc.(60)	-	Brocoli chinois, Chou chinois (pé-tsay), Chou-rave : VF (ND)	-	-	Pré-S inc. (60)	Radis oriental : Pré-S/Pré-L (ND)	Max. 1 application par année. VF pour cultures de rotation. Attention : l'emploi des fortes doses recommandées pourrait causer un arrêt ou un retard de croissance temporaire! Déconseillé pour les sols qui contiennent plus de 10 % de MO. Herbicide sélectif. Ne supprime pas les MH déjà établies.
		DEVRIKOL 2-XT														
	α-Chloroacétamides	Diméthénamide-P	FRONTIER MAX	110	20	24 h	-	-	Pré-T (60)	Pré-T/Post-L(60)	-	-	-	-	Raifort : Post-L/Post-T Pré-L stade 2-4 F* (40)	Appliquer comme traitement au sol avant la transplantation du chou et avant l'émergence des MH. Peu ou pas d'action foliaire et peu de diffusion dans la plante. Précipitations nécessaires dans les 7 à 10 jours suivant le traitement. *Peut être appliqué comme traitement en prélevée sur le raifort du stade de la deuxième feuille et jusqu'au stade de la huitième et avant la levée des mauvaises herbes.

Liste d'herbicides homologués pour lutter contre les **mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées annuelles** dans les crucifères – 2026

Groupe HRAC	Famille chimique	Matière active	Nom commercial	IRS	IRE	Délai de sécurité (DS)	Période d'application des produits ET (Délai d'attente avant récolte [DAAR] en jours)								Complément d'information	
							Cultures des groupes 5-13 et 4-13B				Autres cultures	Cultures du sous-groupe 1B				
							Brocoli	Chou-fleur	Chou	Chou de Bruxelles		Navet	Radis	Rutabaga		Autres
15	α-Chloroacétamides (suite)	S-métolachlore	S-MÉTOLACHLORE 960	294	88	12 h	Post-T* (ND)	Post-T* (ND)	Post-T* (ND)	-	-	-	-	Pré-S inc. Pré-L** (ND)	-	*Appliquer dans les 2 jours suivant le repiquage et avant la levée des MH. Ne pas incorporer. **Il doit pleuvoir dans les 10 jours suivant l'application, à défaut de quoi un sarclage léger ou l'utilisation d'une houe rotative sera nécessaire.
			S-métolachlore 915 (ex. : DUAL II MAGNUM; KOMODO)													Pré-S inc./Pré-L** (ND)
ND	Acides gras	Acide caprylique + Acide caprique	BIOLINK EC	ND	121	24 h	Pré-S/Pré-L/Pré-T/Post-L/Post-T (0)	Chou frisé et Chou cavalier Pré-S/Pré-L/Pré-T/Post-L/Post-T (0)	-	Pré-S/Pré-L/Pré-T/Post-L/Post-T (0)	-	-	-	-	-	Herbicide postlevée, non sélectif, non systémique. Éviter tout contact du produit avec la culture. Fonctionne mieux sur les MH nouvellement levées et en croissance active, qui mesurent moins de 15 cm de hauteur.
			HOMEPLATE TUEUR TOTAL DE VEGETATION													
	Acides gras	Acide pélargonique	BELOUKHA	5	64	4h*	Postrécolte (NA)									Herbicide de contact non sélectif et à action rapide, n'est pas transporté dans la plante. Éviter tout contact du produit avec la culture. Le niveau de brûlage et la durée de la suppression sont moindres lorsque les plantes sont inactives, matures ou de types bisannuels/vivaces. Il ne brûle que les parties des plantes qui sont bien recouvertes par la bouillie de pulvérisation. *Dépistage permis lorsque la bouillie de pulvérisation est sèche.
			BELOUKHA AGRICULTURAL													
		Savon à l'ammonium d'acide gras	AXXE	5	116	12 h*	Cultures de champ : VF								Suppression par contact ou brûlage des MH à feuilles larges et graminées annuelles et vivaces. Non sélectif, à large spectre. Éviter tout contact du produit avec la culture. N'est pas véhiculé dans les plantes. La bouillie doit couvrir les feuilles des MH uniformément. Pas de suppression résiduelle. Ne pas traiter les MH lorsqu'elles sont mouillées par la rosée, la pluie ou l'irrigation. Ne pas traiter si de la pluie est attendue dans les 2 h suivant le traitement. *Dépistage permis lorsque la bouillie de pulvérisation est sèche.	
	Acides carboxyliques	Acide acétique	SERENE	ND	1	4 h*	Post-L/Post-T (ND)	Rapini, Chou chinois, Chou cavalier, Mizuna : Post-L/Post-T (ND)		Post-L/Post-T (ND)				Raifort : Post-L/Post-T (ND)	Appliquer lorsque les MH sont en croissance active. Répression des MH vivaces établies. Appliquer le traitement uniquement en jets dirigés et en traitement localisé. Si nécessaire, répéter le traitement. Pour la suppression des mauvaises herbes annuelles de grande taille établies et pour la réduction des parties aériennes des MH : préparer une solution à raison de 1 L de produit pour 2,25 L d'eau. Pour une suppression supplémentaire des plantules de vergette du Canada : utiliser le produit à sa puissance maximale (non dilué). Éviter tout contact du produit avec la culture. *Dépistage permis lorsque la bouillie de pulvérisation est sèche.	

**Liste d'herbicides homologués pour lutter contre les mauvaises herbes à feuilles larges seulement dans les crucifères – 2026**

Groupe HRAC	Famille chimique	Matière active	Nom commercial	IRS	IRE	Délai de sécurité (DS)	Période d'application des produits ET (Délai d'attente avant récolte [DAAR] en jours)								Complément d'information	
							Cultures des groupes 5-13 et 4-13B				Autres cultures	Cultures du sous-groupe 1B				
							Brocoli	Chou-fleur	Chou	Chou de Bruxelles		Navet	Radis	Rutabaga		Autres
2 <sup>R</sup>	Sulfonylurées	Éthametsulfuron-méthyle	MUSTER TOSS-N-GO MUSTER	6	36	12 h	-				-	-	Post-L (45)	-	Homologué pour la variété de rutabaga Laurentien. Doit être utilisé avec un agent tensio-actif non ionique recommandé ou un adjuvant recommandé. Herbicide sélectif. Utilisé en postémurgence. Absorbé par le feuillage. Peu ou pas d'activité au sol. Risque élevé de développement de résistance. Pour supprimer la moutarde des champs, traiter du stade plantule jusqu'à 6 F de la MH.	
4 <sup>R</sup>	Pyridine-carboxylates	Clopyralide	PYRALID LONTREL XC IPCO WARRANT Clopyralide 360 (ex. : LONTREL 360)	33	40	12 h	Post-T (30)				- Post-L (30)	- Post-L (15/30*)	-	Post-L (83)	Radis du Japon : Post-S (30)	Absorbé par les feuilles, propriétés systémiques complètes. Diffusion et migration du produit vers les zones de croissance. Rapidement dégradé dans le sol, mais pas dans les pailles et céréales traitées. Meilleure efficacité lorsque le sol est humide et qu'il favorise la croissance des MH. Beaucoup d'informations complémentaires sur l'étiquette (VF). *15 jours pour la récolte des feuilles et 30 jours pour la récolte des racines.
14 <sup>R</sup>	N-Phényl-triazolinones	Carfentrazone-éthyle	Carfentrazone-éthyle 240 (ex. : AIM EC)	6	1	12 h	Tout le groupe 5 et groupe 4-13 : Post-L/Post-T (1)								Post-L (1)	Traiter à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive pour protéger la culture; traitement localisé en bandes. Action de contact très rapide. Traiter les MH en pleine croissance, jusqu'à 10 cm de hauteur. Une bonne couverture des MH est essentielle pour assurer une bonne suppression. Sans effet résiduel et se trouve rapidement métabolisé dans le sol. Température chaude et humide = accélération des effets. Conditions sèches = ralentissement des effets. Ne pas effectuer le traitement dans les 6 à 8 heures suivant une irrigation, de la pluie ou une forte rosée.
	Éthers de diphenyle	Oxyfluorène	GOAL 2XL	66	121	12 h	Pré-T (60)	Pré-T (60)	Pré-T (60)	-	-	-	-	-	-	Les applications doivent être effectuées après avoir terminé la préparation du sol, mais avant la transplantation. Transplanter en prenant soin de déranger le sol le moins possible.
			ARJUN 24 EC													
BASKET 2XL																
22	Pyridiniums	Diquat (défanant)	Diquat 240 (ex. : DÉFANANT; REGLONE; DESSICASH)	211	218	24 h	Tous les légumes : Pré-L*/Post-L** (ND)								Herbicide non sélectif. Agit exclusivement par contact et sur toutes les parties vertes des végétaux. Tissus lignifiés non touchés. Propriété de dessiccation. Beaucoup d'informations complémentaires sur l'étiquette (VF). *Travailler le sol 2 à 4 semaines avant le semis pour stimuler la croissance des MH. Appliquer après la levée des MH, min. 3 jours avant la levée de la culture. Semer en déranger le moins possible le sol. **Pour éliminer les MH entre les rangs après la levée de la culture et des MH, utiliser un équipement de protection et des jets adéquats de manière à protéger la culture de la solution pulvérisée.	

**Liste d'herbicides homologués pour lutter contre les graminées (surtout) dans les crucifères – 2026**

Groupe HRAC	Famille chimique	Matière active	Nom commercial	IRS	IRE	Délai de sécurité (DS)	Période d'application des produits ET (Délai d'attente avant récolte [DAAR] en jours)								Complément d'information		
							Cultures des groupes 5-13 et 4-13B				Autres cultures	Cultures du sous-groupe 1B					
							Brocoli	Chou-fleur	Chou	Chou de Bruxelles		Navet	Radis	Rutabaga		Autres	
1 <sup>R</sup>	Cyclohexanediones (DIMs)	Cléthodime	Cléthodime 240 (ex. : SELECT; STATUE)	14	4	12 h	-	-	-	-	Chou chinois* : Post-L/Post-T (30)	-	Post-L (30)	-	<p>Aussi homologué dans le chou chinois napa (VF). Traiter lorsque les graminées indésirables et les céréales spontanées sont au stade 2 à 6 F (avant le tallage). Appliquer après la levée de la culture et de la MH. Radis et rutabaga : faire un maximum de deux applications par année. Si une autre application est nécessaire, prévoir au moins 14 jours entre la première et la seconde application. Chou chinois : faire un maximum d'une application par année. *VF pour les produits de la liste Cléthodime 240. Pas tous homologués dans le chou chinois.</p>		
			IPCO GRAMINX COMPLETE														
			SHADOW XL														
	Séthoxydime	POAST ULTRA	13	1	12 h	Post-L/Post-T (70)	Post-L/Post-T (70)	Post-L/Post-T (70)	Post-L/Post-T (70)*	Crucifères asiatiques* : Post-L (30)	-	Post-L/Post-T (77)	-	<p>Herbicide de contact systémique. MH résistantes au Québec : folle avoine et sétaire géante. Pas de suppression résiduelle des MH. Absorption par le feuillage. *Max. 1 application par année dans le chou de Bruxelles et les crucifères asiatiques.</p>			
	Aryloxyphénoxy-propionates (FOPs)	Fluazifop-P-butyl	VENTURE L	63	9	VF	Post-L/Post-T (40)	Post-L/Post-T (40)	Post-L/Post-T (40)	Post-L/Post-T (40)	-	-	-	Post-L (45)		-	<p>Faire un maximum d'une application par saison. Attention aux rotations culturales! Propriétés systémiques. Absorbé surtout par les feuilles (faiblement par les racines). Ne pas travailler le sol pendant 5 jours après l'application. Persistance d'environ 1 mois. Suppression optimale lorsque le traitement est effectué avant le tallage des graminées annuelles et lorsque celles-ci ne subissent pas un stress causé par l'humidité ou la température.</p>
LEOPARD																	
Quizalofop-p-éthyl	20	4	12 h	-	-	-	-	-	-	-	-	Post-L (30)	-	<p>Utilisation d'un agent tensio-actif recommandé. Appliquer lorsque les graminées annuelles visibles sont entre les stades 2 et 5 F. Systémique. Transporté par le xylème et le phloème, s'accumule dans les méristèmes. Herbicide de postlevée. Persiste environ 3 semaines dans le sol. MH résistantes : folle avoine, sétaire géante.</p>			
															Quizalofop-p-éthyl 96 (ex. : ASSURE II; YUMA)		

## Légende

#<sup>R</sup> : Groupe HRAC avec résistances confirmées au Québec, voir le [bulletin d'information en malherbologie](#) (Réseau d'avertissement phytosanitaire, 2026)

MH : Mauvaises herbes

MO : Matière organique

VF : Vérifier l'étiquette

ND : Non disponible

NA : Non applicable

- Non homologué

F : Feuilles

\*: Réfère à des commentaires dans la section « Complément d'information »

Produit pouvant être autorisé en lutte biologique, selon le [Spécial phytoprotection bio](#) (Réseau d'avertissement phytosanitaire, 2025).

: Veuillez toujours à confirmer avec votre organisme certificateur avant l'utilisation d'un produit.

## Période d'application des produits

Pré-S : Avant le semis

Post-S : Après le semis

Pré-L : Avant la levée de la culture

Post-L : Après la levée de la culture

Pré-T : Avant la transplantation

Post-T : Après la transplantation

inc. : Incorporer le traitement au sol